

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
LES HERMAUX - Commune

Séance du lundi 01 juillet 2024

Délibération N° DE_021_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	6	7
Date de la convocation : 27/06/2024		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le un juillet deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL), sous la présidence de Monsieur YVES RODIER.

Présents : Monsieur YVES RODIER, Monsieur Pierre SEGUIN, Monsieur Julien VAYSSIER, Monsieur Vincent GELY, Monsieur Joel REVERSAT, Monsieur Jérémy SOLIGNAC

Représentés : Madame Sylvie DUBOIS représentée par Monsieur Pierre SEGUIN

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Jérémy SOLIGNAC est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération de mise en oeuvre de l'opération "travaux de réfection sur les voies communales de la Rouvière et sollicitant l'aide du département"

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la réfection sur les voies communales de la Rouvière la collectivité demande la mise en œuvre de l'opération et sollicite pour ce projet une aide du département.

Monsieur le Maire a engagé une consultation auprès de plusieurs entreprises afin de disposer de plusieurs offres pour la réalisation de ces travaux.

Deux entreprises ont répondu :

- Conte TP,
- SEVIGNE TP.

Monsieur le Maire présente les devis reçus par les entreprises au Conseil Municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de désigner l'entreprise CONTE TP et donne son accord sur le devis proposé par cette dernière d'un montant de 29 835€ TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

DE_021_2024

Monsieur YVES RODIER
Président de séance

Monsieur Jérémy SOLIGNAC
Secrétaire de séance



Solignac